



Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement

7, passage Tenaille 75014 PARIS

COMMUNIQUE FEDERAL UN NOUVEL ACCORD DE SALAIRES EST CONCLU EN PHARMACIE D'OFFICINE

Après l'échec de la négociation salariale du lundi 25 avril 2022, les interlocuteurs sociaux de la branche se sont retrouvés le 7 juin.

Respectant la clause de « revoyure » prévue dans l'accord précédent, la finalité était de prendre en compte la poursuite de l'augmentation de l'inflation (5,2% sur les 12 derniers mois, fin mai) et la dernière revalorisation du SMIC qui a eu pour effet de rattraper la quasi-totalité de la grille de raccordement (coef 100 à 190).

Après des discussions fastidieuses et une suspension de séance, la FSPF annonce qu'elle rejoint l'USPO dans un mandat de signature à hauteur de 3% mais en maintenant sa volonté de limiter la date d'application à la date de publication au JO de l'arrêté d'extension de l'accord.

Nous avons donc été bien inspirés, fin avril, de bloquer la signature des accords et avenants en cours, afin de mettre la pression sur un nécessaire complément à la revalorisation précédente de 3%, applicable le 16 mars dernier.

Bien évidemment, c'est une satisfaction en demi-teinte puisque nous restons (malgré nous) dans une négociation qui n'a pour but que de tenter de rattraper l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation plutôt que de s'inscrire dans une politique salariale dynamique afin d'améliorer l'attractivité des métiers de l'Officine.

Le nouvel accord salarial du 7 juin 2022 prévoit donc une augmentation de la valeur du Point de 3% applicable à l'extension de l'accord, avec une nouvelle clause de revoyure à l'automne.

Fait à Paris, le 8 juin 2022.

Olivier CLARHAUT
Secrétaire fédéral Pharmacie d'Officine
Secrétaire général adjoint
officine.fopharmacie@gmail.com

Sylvia VEITL
Secrétaire Générale